



COLLET

IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES

HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTIONS A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

PRIX COMPRIS ENTRE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	10%
De 100 000 à 450 000 €	6%
De 450 000 à 1 000 000 €	5%
Au-delà de 1 000 000 €	4%

HONORAIRES TTC DE LOCATIONS - VIDES OU MEUBLÉES

Locataires	
Location vide ou meublée : loi du 6 juillet 1989 Honoraires de visites Honoraires de constitution de dossier Honoraires de rédaction du bail	12€ par M ²
Honoraires d'état des lieux d'entrée	3 € par M ²

Propriétaires	
Honoraires de négociations Honoraires de visites Honoraires de constitution de dossier Honoraires de rédaction du bail Honoraires d'état des lieux d'entrée	9,6% du loyer annuel CC